



Le Patriote

ST-PIERRAIS



25 Centimes le numéro.

JOURNAL DU SAMEDI

25 Centimes le numéro

ABONNEMENTS	Saint-Pierre, Un an.	12 fr. 00
	Six mois.	6 00
	Outre-mer, Un an.	15 00
	Six mois.	8 00

ADMINISTRATION

Rue GERVAIS, en face le Lavoir Public.

INSERTIONS:

Annonces, la ligne _____ 0 fr 00
Réclames, — 1 00

DERNIÈRE NOUVELLE.

Nos renseignements particuliers nous permettent d'affirmer qu'avant-hier jeudi, au Conseil des ministres, on s'est occupé des îles Saint-Pierre-Miquelon. M. Le sous-Secrétaire d'État Etienne, qui assistait à la séance a fait part à ses collègues de la situation toute spéciale dans laquelle se trouve notre Colonie et a posé la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu de dissoudre le Conseil Général. En même temps on a examiné s'il était possible de rappeler M. H. Roberdeau et de confier à un autre fonctionnaire, l'intérim du gouvernement. Mais comme le Procureur de la République auquel reviendrait cet intérim ne saurait être pour le moment distrait de son service à la tête duquel il est indispensable, faute de magistrat pour l'y suppléer, il a été arrêté que M. H. Roberdeau serait maintenu à Saint-Pierre jusqu'à nouvel ordre.

Quant au Conseil Général aucune décision ferme n'a été prise, l'initiative la plus complète ayant été laissée à M. le sous-Secrétaire d'État qui hésite entre la mesure radicale de la dissolution et celle qui consisterait à avancer de quatre mois la date fixée pour le renouvellement par moitié de l'assemblée locale.

A l'heure qu'il est nous ignorons encore de quoi il retourne, mais nous avons bon espoir que les sollicitations de nos amis de Paris ne resteront pas lettre morte pour M. Eugène Etienne et qu'un câbogramme très prochain renverra devant le corps électoral dont ils ont une si sainte terreur les six membres de la feu Majorité.

A L'ILE AUX CHIENS.

Il nous revient de l'île aux Chiens qu'un

incident se serait élevé entre M. J. Lamusse conseiller municipal de cette localité et Le R. P. Muespach, curé, à l'occasion des funérailles de madame J. Lamusse.

Le R. P. Muespach se fondant sur un usage déjà ancien et toujours suivi sous son prédécesseur M. Gueguen, aurait réclamé à M. J. Lamusse une somme de cent francs pour location d'un drap mortuaire en velours lamé d'argent et M. J. Lamusse trouvant le prix excessif n'aurait payé que sous les plus expresses réserves et après de vives explications.

Jusqu'ici rien que de très banal. Le R. P. Muespach a cru agir dans la plénitude de son droit; il a eu l'approbation de la fabrique et nous pouvons ajouter qu'il a la nôtre. Mais M. J. Lamusse ne s'en serait pas tenu là et, fort mécontent, serait allé porter plainte auprès du Gouverneur par intérim. Il a pensé qu'il valait mieux s'adresser à M. H. Roberdeau qu'au R. P. Frécenon, supérieur du R. P. Muespach, ou à M. R. Letourneau, et à notre point de vue il a eu le plus grand tort. L'affaire une fois entrée dans cette voie courait le risque de prendre des proportions fâcheuses C'est ce qui est arrivé du moins à ce qu'on nous raconte.

Le Gouverneur par intérim qui depuis quelques temps affecte, d'ailleurs sans succès, les allures d'un républicain convaincu, est monté sur ses grands chevaux.

Il aurait exigé de l'autorité ecclésiastique le déplacement immédiat du R. P. Muespach et son envoi à Miquelon. Il aurait rappelé que ce n'était pas ce prêtre mais bien le R. P. Cadoret que le Département avait désigné pour le poste de l'île aux Chiens et que c'était par pur esprit de tolérance et de conciliation que lui, Gouverneur par intérim, avait souffert cette mutation officieuse. Il aurait aussi reproché au R. P. Muespach de s'occuper de politique locale (!!) et d'avoir visé en M. J. Lamusse, surtout le conseiller municipal agréable à l'Administration. Il aurait enfin déclaré que si M. R. Letourneau et le R. P. Frécenon ne se concertaient pas pour rappeler promptement à Saint-Pierre le R. P. Muespach, il se chargeait de demander et d'obtenir sans retard

la mise à la retraite d'office de M. R. Letourneau qui, paraît-il, a plus de vingt-cinq ans de sacerdoce.

Les choses en seraient là.

Bien que nous n'ayons pas l'honneur de connaître le R. P. Muespach nous lui donnons le conseil de tenir énergiquement tête aux deux ou trois individualités qui se sont liées contre lui. Il trouvera, pour le soutenir, sans compter la vaillante et loyale population de l'île aux Chiens tous ceux, et Dieu sait s'ils sont nombreux, que l'arbitraire incohérence des actes du Gouverneur par intérim, irrite autant qu'elle les indigne.

Quant au vénérable et vénéré M. R. Letourneau, il n'a rien à redouter. Le ministère a eu trop souvent l'occasion d'apprécier son dévouement et son libéralisme pour s'arrêter aux crieailles du Gouverneur par intérim. Si une mise à la retraite d'office doit être prononcée prochainement ici, ce n'est certainement pas la sienne. La République ne se prive qu'à son corps défendant des services des hommes de bien comme lui.

Nous sommes heureux, en terminant, de constater qu'il ne restait plus au Gouverneur par intérim qu'une maladresse à commettre. Il l'a commise. Tant mieux !

CHRONIQUE

Les élections prochaines au renouvellement d'une partie du Conseil général qui auront pour cause soit la démission collective de la minorité, soit le mandat arrivé à terme de quelques-uns, doivent se faire sur un programme bien déterminé.

Ce programme devra être la consécration définitive d'une ligne de conduite honnête et loyale. Le parti qui aspire à représenter les intérêts de la colonie, doit s'emparer de l'importance de la tâche qu'il assume et trouver satisfaction dans l'honneur qu'il aura de la dignité à lui

confise. Si comme il y a tout lieu de l'espérer, la considération du mandataire est prise en lui, l'ère des personalités est à tout jamais close dans la colonie. Ce n'est pas après l'élection que mandants ou mandataires ont à se reprocher les griefs qu'ils croient sincères. C'est avant, que ces discussions doivent s'ouvrir, et que doit être discutée la capacité ou l'in incapacité.

Lorsque le suffrage universel a parlé et vous a acclamé, il y a futilité et inconvenance à revenir sur un fait acquis.

Les précédents qui doivent servir de jalons à la nouvelle majorité sont tellement nombreux qu'en les renfermant dans ces deux mots, honnêteté et loyauté, l'intérêt général sera sauvegardé. Assez de ces petites concessions qui peuvent se faire quand il est question de commerce, et sont une insulte au droit commun, quand elles se font en abusant de la situation de représentant.

L'électeur doit peser en dehors de tout parti-pris, la qualité de celui qui sollicite sa voix. Une majorité, comme celle à laquelle a droit d'espérer la colonie ne peut pas être suspectée. Il y a des dignités avec lesquelles on ne trafique pas. La majorité doit offrir la surface voulue pour être prise en considération par le Gouvernement et être écoutée quand des différents peuvent surgir.

La chicane a fait son temps. Ceux qui comme fonctionnaires ont prêté aide aux dissensions qui se sont présentées, sont d'autant plus coupables, qu'ils se soustraient aux responsabilités encourues par un déplacement plus ou moins rapide.

Ceux qui restent ne peuvent pas tenir le même langage et ne peuvent s'abriter sous un pavillon qui doit être neutre.

Il y a témérité à croire que l'on ne trouvera jamais son maître. L'expérience démontre au contraire que quiconque dévie de la voie droite, risque la culbute et que généralement malin a souvent à faire à malin et demi.

CURTUS.

HAUTS FAITS D'UN PETIT PERSONNAGE.

On a eu beau faire, crier et tempêter, on n'a pu réussir à tailler une renommée d'Administrateur à notre ex-gouverneur, qui, certes, s'il avait quelques qualités manquait sûrement de celle-là.

Au temps de M. de Lamothe, dira-t-on le char gouvernemental roulait souvent sur un volcan et dans une atmosphère fortement embrumée. Était-ce la faute

d'un automédon inhabile, ou du chaos d'éléments discordants ? Un avenir prochain nous édifiera à notre satisfaction.

Toujours est-il qu'un beau matin on ne savait plus où donner de la tête. L'un proposait de mettre les municipaux au pain sec et à l'eau; l'autre de les livrer aux verges; un troisième de les exposer en place publique dans le costume sommaire de nos premiers parents et par 52° de froid (cruel!); un quatrième, plus politique et mieux inspiré, vantait les bienfaits et les avantages d'une dissolution, qui, avec les délices d'un semblant de légalité, serait une « great attraction » électorale susceptible de désorienter les masses.

Une idée aussi lumineuse ne pouvait jaillir que de la cervelle du plus haut huppé après M. de Lamothe. Celui-ci n'ayant pas le don de double vue, fut trop heureux d'applaudir avec les trois autres à l'idée de cette exécution en effigie, moins barbare et plus en rapport avec la civilisation de notre fin de siècle.

Un jurisconsulte de talent fut chargé de rédiger l'arrêt et de trouver les considérants propres à lui servir de base. C'est ainsi armé de toutes pièces, que parut, le 16 septembre 1889, cette dissolution qui aurait dû être la plus belle machination du règne de M. H. Roberdeau, si les résultats avaient répondu à la conception. M. de Lamothe parti, M. H. Roberdeau était là pour en recueillir les fruits, quelle que fut l'issue de l'aventure.

Plaçons nous d'abord dans l'hypothèse un moment entrevue d'une réussite aussi complète que possible : — MM. les conseillers municipaux, aurait dit notre éminent homme d'État, vous me devez absolument des félicitations. Je suis votre père en tant qu'édiles, et je compte que, le cas échéant, vous me saurez gré de l'exécution brutale mais nécessaire à laquelle j'ai été obligé de me livrer pour vous débarrasser de ces trouble-fête d'autan. » Quelle belle pensée si elle avait pris corps ! Quel Eden aurait été St-Pierre après avoir été un enfer administratif.

Les Electeurs Saint-Pierrais, qui ne sont pas plus comédiens qu'admirateurs des changements à vue des grands théâtres, ont tout bonnement investi d'un nouveau mandat ceux dont ils n'avaient jamais eu qu'à se louer. Après un tel résultat, voilà où l'auteur de la dissolution eut dû avoir l'énergie et le flair du rôle qu'il s'était dévolu et dire aux réélus: « Messieurs, je suis absolument painé de toutes les tracasseries qui vous ont été suscitées, mais elles ne proviennent pas de mon fait; je n'ai été, croyez-le bien, que l'instrument malheureux et inconscient des ordres formels de M. de Lamothe que vous aviez irrité. Je n'ai absolument rien négligé pour le détour-

ner à temps d'un aussi funeste projet, dont je pressentais déjà l'effoudrement à piteux. Vous auriez tort de me tenir responsable de ce qui a été *absolument indépendant de ma volonté*. Nous avons au contraire, à marcher la main dans la main à la réalisation des réformes que vous avez promises et qui vous ont fait les amis du peuple. Je serai *absolument* pour vous et avec vous. »

Ce deuxième programme n'a dû de manquer son effet:

1^e Qu'à la crainte d'un retour de M. de Lamothe que le ministère ne parvenait pas à caser;

2^e Qu'à la peur des colères des blaboulys de la veille déjà furieux d'avoir été trompés sur la valeur du patronage officiel.

Telles ont été les coulisses de la dissolution, mais, on le voit, s'il est donné à tout le monde de machiner et de méditer *in petto* son petit coup d'État, il n'est pas donné au premier venu d'avoir l'étoffe voulue pour en assurer le succès. Tout homme pense plus ou moins, mais il en est peu qui sachent agir suivant les circonstances. Aussi quand on a échoué pitoyablement, il est ordinairement plus sage de se tenir coi en attendant des jours meilleurs. Il paraît que ce ne sont pas là les principes de notre gouverneur p. i. qui désire avoir sa revanche. Nous nous demandons, et beaucoup avec nous, au profit de qui serait brûlée cette dernière cartouche, car il serait vraiment burlesque qu'un mourant songeât tester en sa propre faveur.

MORBLEU.

A PROPOS DE DIPHTÉRIE.

Actuellement l'île aux Chiens est atteinte par la diphtérie; il y a des décès. Je ne veux plus empêtrer sur les attributions des Conseils d'hygiène, dont les avis s'ils n'ont pas le montant du Lubin ont en revanche les faveurs du cataplasme, mais je crois que dans une maladie aussi grave et souvent aussi foudroyante que celle-ci toutes les précautions sont bonnes et j'ajoute que notre municipalité aurait à prendre d'énergiques mesures.

Je dirai à mes concitoyens: ne vous effrayez pas. Si je parle de diphtérie, ce n'est pas pour quelques cas par ci, par là, c'est pour solliciter tous les concours utiles afin d'en prévenir le retour.

Un calorifère dans l'Eglise de l'Île aux Chiens, avait peut-être son utilité. Parbleu ! la feuille de figuier que notre mère Eve s'était placée au dessous du nombril, après avoir abominablement co-

eu sié notre premier père avec le serpent avait son utilité aussi. Mais je suis persuadé que l'honorable M. Mespach lui-même trouverait préférable l'installation, sur notre rocher, d'une pharmacie de campagne ou d'un coffre à médicaments.

Faire de la désinfection, c'est bien. Essayer d'empêcher la transmission, c'est mieux.

Tout le monde sait qu'une grande cause d'épidémie réside en la communication entre les fosses fixes, les lavoirs, les puits, les jardins potagers etc. ; le cas existe ici. Un des lavoirs constitue une véritable fosse fixe à ouverture continue.

Et les déjections..... et les..... ! Bouchons-nous les narines et glissons — oh ! oui, n'appuyons pas.

Ames débonnaires qui voulez bien me lire, soyez tranquilles, j'ai fini. Mais je supplie nos trois édiles de veiller un peu à l'assainissement raisonnable de notre modeste localité.

Ce faisant, nous nous garderons du mal, et surtout du médecin. C'est la grâce que je vous souhaite.

Ainsi soit-il !!!

Docteur RENAULT.

L'ANNÉE 1891.

Les almanachs de 1891 ont déjà paru. Nous y voyons entre autres choses, que l'an prochain, mardi gras sera le 10 février, Pâques le 25 mars, l'Ascension le 7, la Pentecôte le 17, la Trinité le 24 mai, la Fête Dieu le 28 du même mois.

Les éclipses seront au nombre de quatre dont trois visibles chez nous.

Deux éclipses de soleil, le 6 juin (annulaire partielle), et le premier décembre (partielle et invisible).

Deux éclipses de lune, le 23 mai, en partie visible, et le 15 novembre, totale et également visible.

Saint-Pierre à BORDEAUX.

Voici ce qu'on lit dans la *Gironde* du 12 octobre dernier :

Les arrivages de Saint-Pierre-Miquelon sont peu nombreux : nous n'avons à relever que *Nathalie*, avec 66,000 morues pesant 118,000 kilos, qui a été vendue 25 fr. 75.

Les islandais sont presque tous arrivés,

et les dernières affaires se sont traitées à 25 fr. 50 et 25 fr. 75 les 55 kilos ; il ne reste plus de cette qualité que peu à vendre.

Les 30 septembre et 1^{er} octobre, il est passé sur les bancs de Terre-Neuve un ouragan violent qui fait craindre pour quelques bâtiments ; plusieurs navires sont rentrés en avaries à Saint-Pierre, entre autres le *Richelieu*, avec un homme enlevé à la mer et quatre autres blessés grièvement, et son pont tout balayé. Après cette tempête, on doit considérer la campagne de pêche de 1890 comme terminée.

Le résultat de la flotte locale sera un des plus mauvais constatés depuis longtemps.

Malgré la mauvaise pêche, l'exportation, a été active, et jusqu'à ce jour on a expédié 15,900,000 kil., contre, 14,700,000 kilos expédiés l'an dernier jusqu'à pareille époque.

Ici, favorisée par le beau temps, la marchandise au sec s'écoule rapidement : on vend couramment de 60 à 63 fr. les morues du Banc, et de 64 à 66 pour les morues d'Islande.

LES ONGLES.

Dédier à nos lectrices.

Après avoir cherché à deviner le caractère des gens sur les bosses du crâne ou la longueur du nez, voici qu'on s'attaque maintenant aux ongles des doigts.

Les observateurs assurent que les ongles :

Longs et effilés, veulent dire imagination et poésie, amour des arts et paresse ;

Longs et plats, c'est sagesse, raison et toutes les facultés graves de l'esprit ;

Larges et courts : colère et brusquerie, controverse, opposition et entêtement ;

Bien colorés : vertu, santé, bonheur, courage, libéralité ;

Durs et cassants : colère, cruauté, rixe, meurtre ;

Recourbés en forme de griffes ; hypocrisie, méchanceté ;

Mous : faiblesse de corps et d'esprit ;

Courts et rongés jusqu'à la chair : bêtise et libertinage.

S. G. D. G. . . , bien entendu !

LE LANGAGE DES POISSONS.

On avait toujours cru jusqu'ici que les poissons étaient muets. Il paraît que c'est une erreur.

Un savant vient d'établir qu'un grand nombre de ces bêtes ont un langage comme les autres animaux. Les harengs crient comme les souris, les rougets grognent comme les porcs, la tanche croasse comme les grenouilles ; certains gros poissons de mer font un bruit qui s'entend à une très grande distance dans l'eau.

Nous sommes en état d'ajouter qu'il ya aussi des poissons qui parlent. On les trouve principalement à Paris, du côté des boulevards extérieurs.

MOT DE LA FIN.

L'un — Les chemins n'étant pas sûrs la nuit, je ne voyage jamais sans avoir sur moi une arme à feu : c'est un poignard qui me vient d'un oncle d'Amérique.

L'autre — Comment, un poignard ! tu appelles cela arme à feu.

L'un — Mais, sans doute, une arme à feu..... mon oncle.

ÉTAT-CIVIL.

DE ST-PIERRE.

du 23 octobre au 20 novembre 1890.

NAISSANCES.

Dubois, Alexandre Pierre. Gélos, Jean Clément. Lenormand, Germaine Victoire Adolphe. Casemayor, Pierre Jean-Baptiste. Blin, Louis Auguste Pierre. Grosvalet, Valentine Marie Andréa. Lévèque, Joseph Louis Octave. Bry, Germaine Blanche. Thébault, Marie. Bellanger, Adèle Marie Amélie. Petitpas, Bernadette Agathe. Hooper, Jean James. Janvier, Auguste Charles. Dagort, Constant Eugène Léon Auguste. Tilly Jeanne Joséphine.

MARIAGES.

Le-lante Auguste Joseph, menuisier avec d'^e Bonneuil Céline Albertine, sans profession. Gautier Emile Auguste, armateur, avec d'^e Vigneau Marie Alexandrine, sans profession. Miandonnet Pierre Laurent, marin, avec d'^e Mirante Marie, sans profession. Davril Pierre boulanger, avec d'^e Bizeuil Hélène Marie sans



profession. Dubois Jean Anastase Marie, charpentier, avec d^e Clancy Mariane, sans profession. Landry Charles Jean-Marie, armateur, avec d^e Lefèvre Marie Désirée, sans profession. Moussu, Joseph Marie, comptable, avec d^e Lechevallier Julia Marie, sans profession. Eloquin François Xavier, second du Progrès, avec d^e Madé Fanny Madeleine Marie, sans profession. Nazabal Antoine, charpen^{ier}, avec demoiselle Lafourcade Marie Joséphine, sans profession.

Décès.

Deschamps Minnie Gabrielle Léonille, âgée de 4 ans, née à St-Pierre. Lefèvre Pierre Louis Eugène, âgé de 6 mois, né à St-Pierre. Desnouée Antonia Aimé Clémence Emilie, âgée de 4 ans, née à Saint-Pierre. Burton Winifred Bessie, âgée de 1 an née à St-Pierre. Loguillard Laurent Marie, marin, âgé de 35 ans né à Plounez. (Côtes du Nord).

Propriétaire Gérant, A. Lemoine

ANNONCES.

A LOUER

Une maison à rez-de-chaussée avec terrain derrière

S'adresser à M. LECHEVALIER, charpentier.

ALBERT LEMOINE

RUE GERVAIS. (*en face le lavoir public*).

Spécialité pour le commerce. Travaux d'administrations. Mémoires. Prospectus. Cartes d'envoi. Cartes d'adresse. Lettres de faire part. Menu de dîners, Affiches en tous genres, etc., etc.

A VENDRE

Un beau volume : L'EXPOSITION

ANNÉE 1889.

S'adresser au bureau du Journal.

Saint-Pierre — Imp. Albert Lemoine.

A LOUER
présentement
Une belle maison à étage sittée rue Bisson



comprenant :

Huit appartements, cave et cour
S'adresser à M. J.-M. LA VISSIÈRE

La PHARMACIE C. V. LIORAT
est transférée coin des rues
BISSON et JACQUES-CARTIER.

Ancienne maison LECHARTIER.

AVIS.

M. Michel Arnaud, à l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert un atelier de erblanterie chez M. J.-B. Lafitte ainé, quai du Commerce.

Les travaux qui lui seront confiés seront exécutés avec célérité.

Prix très modérés.

LA REVUE NATIONALE DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE ET COLONIALE.

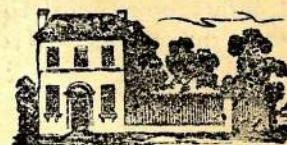
ABONNEMENTS :

Pays de l'Union postale, 1 an. 7 fr. 00

Pays hors l'Union postale, 1 an. 8 00

Pour les abonnements, s'adresser à M. A. Lemoine, rue Gervais, Saint-Pierre Miquelon.

A VENDRE



Une propriété située à Saint-Pierre,
rue de la Fauvette
consistant en un terrain de
trois cent seize mètre carrés de superficie
avec maison sur cave.
Jardin, fontaine et ruisseau.

Prix : 2500 francs.

Facilités.

S'adresser à M^e F. COUTURIER, agréé.

IMPRIMERIE — RELIURE.

A VENDRE
Un beau volume : L'EXPOSITION
ANNÉE 1889.

S'adresser au bureau du Journal.

Saint-Pierre — Imp. Albert Lemoine.